

Français > Vivre ensemble > Vivre à Saint-Gall > Convention d'intégration

Convention d'intégration

Toute personne qui immigrer dans un pays étranger doit apprendre à trouver sa voie dans son nouvel environnement. L'intégration signifie qu'une personne appartient à une communauté et qu'elle est familière avec la vie quotidienne.

Si vous venez d'arriver en Suisse, vous ne connaissez pas encore la vie sociale ici.

Il peut ne pas être familier avec ce que les gens font et ce qu'ils pensent être juste.

L'intégration commence par l'apprentissage de la langue du pays. De plus, vous devriez rapidement trouver un appartement, un travail et aussi de nouveaux amis.

Contrat d'intégration / Entretien d'intégration

L'accord d'intégration indique la contribution personnelle que vous devez apporter à l'intégration. Il contient des objectifs d'intégration, tels que l'apprentissage de la langue allemande. Lors de l'entretien d'intégration, vous recevrez également des informations sur des sujets tels que :

- Intégration à l'école ou au travail
- Intégration économique
- Connaissance des conditions de vie ici
- Connaissance du système économique et du système juridique en Suisse

Votre degré d'intégration personnel est également important pour le permis de séjour



Office des migrations du canton de Saint-Gall

L'Office des migrations est responsable de la délivrance, de la prolongation et de la révocation de ces permis.



Regroupement familial

Pour en savoir plus, cliquez ici



Permis de séjour

Pour en savoir plus, cliquez ici

Points de contact

Trouvez le bon point de contact, le bon conseil ou la bonne autorité dans votre région: [Points de contact](#)